



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grand Chantier Lyon-Turin – Puits de ventilation

Revue de chantier - 1^{er} octobre 2020 - 10h-12h

Participants :

Pascal BOLOT	Préfet de la Savoie	x
Michael MATHAUX	Sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne	x
Yves DURBET	Président du Syndicat du Pays de Maurienne	
Christian SIMON, MM. Sylvain MARGUERON et Guillaume ORTLIEB	Président de la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, accompagné des services	x
Christian CHIALE	Maire de Saint-André	x
Roland AVENIERE	Maire de Freney	
François CHEMIN	Maire de Fourneaux	
Jean-Claude RAFFIN, Mme SANDFORD	Maire de Modane, accompagné d'une élue	x
Gilles MARGUERON	Maire de Villarodin-Bourget	x
Jean-Marc BUTTARD, Adrien KEMPF	Maire d'Avrieux, accompagné d'un élu	x
Stéphane BOYER, Hervé GOMES-LEAL	Maire d'Aussois, accompagné d'un élu	x
Mme SOARES repr par M. SOARES et M. BERNARD	Comité des quartiers de Modane (présidente, représentant)	x
Nathalie MUNARI, Philippe BORTOLUSSI	Comité des riverains de Avrieux (présidente, représentant)	x
Christine COUVERT, Hugues VINVENT	Comité des riverains de Aussois (présidente, représentant)	x
Mario VIRANO, Alain CHABERT, Xavier DARMENDRAIL, Davide GALINA	Directeur général de TELT, accompagné des services	x
Guido BAY	EGIS - ALPINA, Maîtrise d'œuvre	x
Florian PICCHIONI, Frédéric DALLOT	Vinci, groupement d'entreprises	x
Bernard BARNEOUD, Stéphane HUTTAUX	Services du conseil départemental	x
Jennifer CARDONNE	Services du conseil régional	x
Bertrand PERRIN	Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne / Mission Lyon-Turin	x
Diffusion complémentaire	Opérateurs DGC (AGATE, MELT, ALTE, accueil salariés) Services de l'Etat (DIRECCTE, DDT, DREAL, DDFIP)	

1. Accueil

Le maire d'Avrieux rappelle l'engagement de la commune en faveur de la réalisation du Lyon-Turin, ainsi que la vigilance de la commune et des riverains sur les circulations de chantier, mentionnant l'arrêté pris en août (instauration d'un sens unique de circulation en traversée de la commune).

Le préfet signale que le Lyon-Turin est un vaste chantier déjà bien démarré, à la portée nationale et internationale, mais aussi locale avec les bienfaits que l'infrastructure apportera pour la Maurienne en matière de mobilité. L'activité chantier apportera aussi emploi et activité économique pour le territoire. Il expose les principes qui doivent guider la relation entre le territoire et les acteurs de chantier : responsabilité de chacun et, équité de traitement.

Les revues de chantier de ce type sont usuellement pilotées par le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, tous les 2 à 3 mois environ (et plus distendues lorsque l'activité du chantier et les habitudes de concertation sont installées). Cette première revue se déroule en présence du préfet et du directeur général de TELT, pour l'importance des partenaires accordée à l'expression du territoire.

Le directeur général de TELT rappelle que les travaux du chantier des puits de ventilation constituent un défi technologique pour leur construction, ce qui pourrait attirer de nombreuses visites de spécialistes. Il souligne la

confiance dans les entreprises retenues pour mener les travaux dans ce cadre de collaboration et sa volonté d'être très attentif aux impacts sur le territoire.

Le directeur concertation TELT présente l'avancement des chantiers de la section transfrontalière du Lyon-Turin :

- 28,5 km réalisés sur les 164 à excaver, comprenant les descenderies et les 10 km environ du tube sud de l'infrastructure définitive entre Saint-Martin-la-Porte et Saint-André ;
- côté français, les travaux dans le bassin de Saint-Jean-de-Maurienne et de la tranchée couverte de Saint-Julien-Montdenis se poursuivent. Les travaux de reconnaissance dans le secteur de Saint-Martin-la-Porte se finalisent. Les travaux de la rotonde de Modane/Fourneaux permettront d'accueillir les activités de maintenance des locomotives de SNCF actuellement basées à Saint-Jean-de-Maurienne et situées dans la zone de chantier ;
- côté italien, le marché des niches de retournement dans la descenderie de la Maddalena a été attribué.
- les puits de ventilation d'Avrieux sont réalisés pour se situer à mi-parcours du tunnel de base. Ils permettront dans un premier temps la ventilation des chantiers d'excavation du tunnel de base dans ce secteur (la descenderie de Villarodin-Bourget / Modane ne suffit pas à apporter la ventilation nécessaire). En phase ultérieure d'exploitation ils contribueront à la ventilation naturelle du tunnel et serviront en cas d'incendie.

2. Présentation par le groupement d'entreprises : (voir diaporama présenté par le groupement d'entreprises)

- Les éléments relatifs au chantier :
 - La présentation technique site par site :
 - plateforme de la descenderie Villarodin-Bourget - Modane et lien avec le site des Tierces : travaux préparatoires dans les mois à venir avec clôtures, protections de falaises, enrochements zone moulin, installation d'équipements principaux dont une centrale à béton. La prise de possession des lieux est effective depuis le 28/9/2020, la zone sera agrandie à compter de novembre pour les enrochements (déconstruction du moulin dès cet automne) ;
 - travaux préparatoires en descenderie (souterrain) ;
 - plateforme des puits : planning détaillé des 11 mois à venir pour préparer la plateforme ; un hangar insonorisé sera établi pour abriter les machines de creusement ;
 - site des Tierces à compter de printemps 2021.
 - Ces travaux de creusement vertical sont qualifiés d'ampleur mondiale avec très peu d'entreprises maîtrisant cette technique très spécialisée.
- Les éléments relatifs à la démarche grand chantier Lyon-Turin :
 - Données de l'emploi :
 - Un encadrement composé de 60-70 personnes ;
 - Personnel ouvrier : ordre de grandeur 50 début 2021 puis max 150 été 2021 puis plateau entre 100 et 150 personnes jusqu'en 2023 ;
 - Exemples de recrutements menés et concrétisés en partenariat avec la démarche Grand Chantier, ainsi que des actions collaboratives par exemple avec le SDIS pour des personnels secouristes ;
 - Le groupement engage sa recherche des 40 % de salariés restant à trouver ;
 - Les clauses d'insertion visent un engagement à 35 000 h sur le volume total de travaux activés à ce jour par TELT.
 - Données liées aux entreprises locales et régionales : liste des sous-traitances prévisionnelles ;
 - Données liées à l'accueil des salariés :
 - Hébergement et premières installations effectives en Maurienne, notamment pour l'encadrement ;
 - Transport des salariés : regroupement des ouvriers pour aller et repartir de la plateforme des puits de ventilation.
- Les éléments relatifs au suivi environnemental et aux réunions périodiques :
 - Suivi environnemental présenté par le groupement d'entreprises :
 - Suivis du bruit, des vibrations, de la qualité de l'air et de la qualité de l'eau
 - Mesures relatives aux circulations :
 - imposées à l'entreprise dans le marché : voiries publiques nettoyées en cas de salissures (balayage, arrosage), PL transportant des matériaux (déblais, agrégats) obligatoirement bâchés, PL limités quotidiennement et en moyenne à 10 (soit 20 passages), système de vidéosurveillance pour effectuer un comptage de la circulation des PL et des VL sur la plateforme d'Avrieux, passage des PL organisé en convoi lorsque possible, horaires de passages des PL comportant des restrictions et autorisées qu'en semaine et hors des plages horaires correspondant au passage des bus scolaires et entrée/sortie des écoles, PL pour approvisionnement du chantier des puits équipés

- de système de freinage autonome d'urgence, mise en place de minibus pour acheminer les équipes sur le chantier des puits et ainsi limiter le nombre de VL.
- nouvelles mesures possibles présentées par TELT : contrôles de vitesse par la gendarmerie, demande de mise en place d'un radar de chantier en bordure de voirie, mise en place dans la traversée des villages d'un feu asservi à un radar, utilisation d'un site (ancienne plate-forme du forage dirigé, le long de la route des Forts) pour stocker temporairement du matériel et optimiser le passage de convois, dont les horaires seront à définir entre les communes et le groupement d'entreprises ;
 - Proposition présentée par TELT de réunions périodiques à mettre en place :
 - Revues de chantier, tous les 2 à 3 mois, sous pilotage du sous-préfet, avec participations du groupement d'entreprises, des maîtres d'œuvre et d'ouvrage et de la démarche Grand Chantier, à destination des élus (maires et présidents invités ce jour) accompagnés des représentants des riverains. Ordre du jour orienté autour de l'avancement du chantier, d'un retour sur éventuels problèmes et sources de nuisances, de la définition de mesures d'amélioration, et de points sur la démarche grand chantier ;
 - Réunions / visites sur sites de chantier tous les mois avec les élus et représentants des riverains ;
 - Réunions techniques spécifiques au besoin à destination des techniciens des collectivités concernées.

3. Échanges sur les éléments présentés par le groupement

Le maire d'Avrieux évoque son arrêté municipal pris pour limiter dans un seul sens la circulation des poids-lourds.

Le maire de Villarodin-Bourget annonce vouloir signer un arrêté interdisant aux poids-lourds la traversée du Bourget. Il propose un aller-retour par Villarodin et, au-delà, de ré-examiner la piste Onera, sachant que ce cas laisserait quand même les passages dans Avrieux. En outre, il propose de ré-examiner le cas d'une piste à travers champs (près du cimetière d'Avrieux ou dans la combe d'Apollonie au Bourget) permettant d'éviter les villages, dont le désordre au titre de l'environnement est jugé à ses yeux moins préjudiciable qu'au titre des personnes si elle n'était pas réalisée. Il n'a pas une volonté de pénaliser Avrieux mais de trouver collectivement la solution la moins pénalisante. Villarodin-Bourget rappelle l'impact qu'a subi sa population lors du creusement de la descenderie.

Le maire de Modane souhaite que les communes restent unies autour de ce sujet. Il dit être toujours favorable à la piste Apollonie, sans comprendre l'impossibilité de réduire le délai de ses procédures en dessous de 18 mois. Au-delà, il estime que ces pistes auraient dû être réalisées avant le démarrage. Il souhaite aussi que les prochaines réunions détaillent les autres circulations de PL, notamment dans Freney – Fourneaux – Modane, en attendant l'arrivée de la piste principale de chantier (accès à la descenderie) qui permettra de contourner ces villes. La Maurienne vit notamment du tourisme et une attention particulière est attribuée à tout ce qui peut l'entourer. Les visites de chantier qui vont en découler seront d'ailleurs un vecteur de tourisme ;

Une élue adjointe de Modane intervient sur la problématique eau et sur le risque de tarissement d'écoulements d'eau voire d'alimentations en eau potable, au regard d'un dossier de bureau d'étude (réalisé par TELT).

Le président de la CCHMV demande la vigilance des entreprises pour la traversée de la zone industrielle (ZI) du Fréjus. Estimant que cela pourrait pénaliser les entreprises en place (risque de poussière en particulier pour FILTECH).

Le comité des quartiers de Modane signale être favorable à la réalisation du chantier et contre les nuisances. Il estime nécessaire de trouver une solution empêchant de passer par la ZI du Fréjus. Il ne voit pas l'utilité des radars.

Le comité des riverains d'Avrieux rappelle la genèse de la création du comité, en lien avec la donnée initiale d'un autre flux de chantier quotidien de 40 PL pendant les 6 premiers mois. Ce flux a désormais pu être retiré par TELT grâce à un nouveau mode opératoire et la réalisation de procédures complémentaires, depuis l'identification de ce nouveau mode en 2018.

Le maire d'Aussois se dit solidaire des autres élus et fait part de sa vigilance quant à la route des Forts où des aménagements ont été demandés. Il souhaite que l'aspect architectural du futur bâtiment qui sera définitivement installé sur le site des puits de ventilation soit pris en compte. Au-delà il se demande quelle est la position de l'architecte des bâtiments de France sur les filets de protection en falaises.

Le comité des riverains d'Aussois est inquiet à propos des rejets d'air par les puits. TELT indique l'absence de sujet en phase exploitation de l'ouvrage (trains électriques, air propre) sauf en cas d'incendie en tunnel pour lequel les puits prendront leur fonction de ventilation. En phase chantier, lorsque les puits seront réalisés, le groupement d'entreprises signale que les puits vont amener de l'air propre en souterrain, les rejets d'air se faisant après passage dans des filtres (à l'image des descenderies).

Le préfet indique, s'agissant de la circulation des PL, que les arrêtés doivent se baser sur l'intérêt général et ne peuvent conduire à entraver la liberté de circulation. L'examen de la légalité de ces arrêtés est en cours, avec la préoccupation de la sécurisation de la traversée des villages. Les services de l'État, TELT et le groupement d'entreprises s'attachent à identifier de nouvelles pistes d'amélioration en matière de sécurité.

Le préfet rappelle les améliorations apportées par TELT à l'issue des échanges avec élus et comité des riverains d'Avrieux, et ayant permis de retirer un autre trafic chantier de 40 PL quotidiens pendant les 6 premiers mois. Le flux résiduel strictement nécessaire aux approvisionnements du chantier est désormais de 10 PL/j pendant les 3 ans du chantier.

Le préfet note par ailleurs que ses services travaillent à la réalisation d'une piste (dite d'Apollonie) permettant d'éviter la traversée des villages.

Le préfet conclut la revue en indiquant que le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne est le contact des acteurs du territoire.

Prochaine réunion : à fixer

Rédacteur du compte-rendu : Bertrand Perrin

Annexe au compte-rendu (diaporamas de présentation) : présentation des travaux (groupement d'entreprises)